



Respect des charges d'un legs et acte de vente

Par **Calmet Pierre**, le **22/01/2018** à **15:15**

Une propriété agricole a été léguée à un hôpital avec des charges précises devenues impossibles à respecter. L'hôpital décide de vendre les biens légués et d'utiliser comme il l'entend le produit de la vente.

Sur l'acte de vente, le notaire est-il tenu de rappeler les charges pesant sur les biens légués.

Vu que les charges ne sont plus d'actualité, doit-il demander une requalification? A qui? Aux héritiers, à la justice ?

Que se passe-t-il si le notaire ignore les charges du legs?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent les messages doivent comporter des formules de politesse !